

11 février 2019
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2019**

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports : rapports des gouvernements
sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement
des travaux de normalisation des noms géographiques**

Rapport de la Croatie

Résumé**

En décembre 2018, l'Assemblée nationale croate a adopté la nouvelle loi relative au levé topographique et au cadastre, selon laquelle tous les noms géographiques de Croatie sont inscrits dans le registre des noms géographiques tenu et géré par le service géodésique national. Dans la même loi, il a été décidé que la normalisation des noms géographiques incombait aux autorités publiques, conformément aux recommandations de la Commission pour la normalisation des noms géographiques. La nouvelle loi relative au levé topographique et au cadastre est entrée en vigueur en décembre 2018, et le Gouvernement croate n'a donc pas encore nommé les membres de la Commission.

La loi habilite la Commission à accomplir les tâches suivantes :

- Suivre l'application de la réglementation sur les établissements humains, notamment en ce qui concerne les toponymes ;
- Réviser les toponymes et, le cas échéant, en proposer de nouveaux ;
- Définir des principes sur la translittération et l'utilisation des exonymes en vue de les appliquer dans des domaines tels que l'éducation, la science et la diplomatie croate ;
- Formuler des propositions et des recommandations sur la normalisation des noms géographiques en Croatie et des exonymes ;
- Formuler des recommandations pour améliorer le registre des noms géographiques ;

* GEGN.2/2019/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2019/51/CRP.51) a été établi par Irena Švehlová, secrétaire de la Commission tchèque pour les noms géographiques. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st_session_UNGEGN.html.



- Participer aux travaux des organisations internationales s'occupant des noms géographiques.

Le registre compte à ce jour 132 881 toponymes d'objets géographiques. Les cartes topographiques officielles publiées par le service géodésique national à l'échelle 1:300 000 à 1:25 000 constituent la principale source d'entrée des noms géographiques dans la base de données. Chaque toponyme figurant dans le registre comporte les attributs suivants : identificateur et nom de l'entité géographique, unité administrative, classification, version du début de la durée de vie, version de la fin de la durée de vie, valeur autochtone, langue, lettre, statut, source, genre et nombre grammaticaux, début et fin historiques d'un changement, raison du changement et nom romanisé.

Des localisateurs de ressources permettant d'accéder à l'Infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE) et des services de visualisation et de téléchargement des réseaux sont disponibles sur la page Web du répertoire des noms géographiques (<http://rgi.dgu.hr/home/>). Les documents de métadonnées compris dans l'ensemble de données ainsi que des services réseau sont disponibles sur le Géoportail de la Croatie.

Le modèle de données est entièrement conforme à INSPIRE pour ce qui est du thème des noms géographiques. Les données sont conservées dans la base de toponymies grâce au serveur PostgreSQL et à l'extension logiciel Post GIS et sont situées au Service géodésique national. La base de données géographiques est publiée grâce à une carte Web du Open Geospatial Consortium et à des services de caractéristiques Web avec une extension INSPIRE, s'aidant de Geoserver. Les données peuvent être téléchargées dans le langage de balisage géographique (GML) sans restriction, à des fins d'utilisation publique.
